



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération CA – 20250313-01

Reims, le 17 mars 2025

DELIBERATION

Relative au procès-verbal du Conseil d'administration du 10 décembre 2024

Vu les articles L.822-1 à L822-5 du Code de l'Education ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Crous de Reims ;
Vu le PV du 10 décembre 2024 présenté au Conseil d'administration ;

Point de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 décembre 2024

Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

article unique

Approbation du PV du Conseil d'Administration du 10 décembre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 9

Membres participant à la délibération : 17

Procurations : 5

Abstentions : 0

Pour : 22

Contre : 0

La Présidente du Conseil d'administration

Véronique Perdereau